

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

La SOCIETE CARTHAGE CEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 Juin 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Ahmed SAHNOUN (LES CAC ASSOSIES M.T.B.F) et Mr Mohamed HZAMI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN
Arrête au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> <u>2021</u>	<u>31-déc</u> <u>2020</u>
ACTIFS			
<u>Actifs non courants</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		4 685 658	4 515 018
Moins : amortissements		-2 881 196	-2 579 922
	1	<u>1 804 462</u>	<u>1 935 096</u>
Immobilisations corporelles		996 106 248	963 072 979
Moins : amortissements		-405 345 856	-362 926 014
	2	<u>590 760 392</u>	<u>600 146 965</u>
Immobilisations financières		6 071 175	5 260 804
Moins : provisions		-96 217	-96 217
	3	<u>5 974 958</u>	<u>5 164 587</u>
		<u>598 539 812</u>	<u>607 246 648</u>
<i>Total des actifs immobilisés</i>			
Autres actifs non courants	4	3 005 764	6 314 282
		<u>601 545 576</u>	<u>613 560 930</u>
<u>Total des actifs non courants</u>			
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		95 971 648	103 890 659
Moins : Provisions		-672 805	-672 805
	5	<u>95 298 843</u>	<u>103 217 854</u>
Clients et comptes rattachés		40 404 973	53 945 623
Moins : Provisions		-6 170 729	-4 734 321
	6	<u>34 234 244</u>	<u>49 211 302</u>
Autres actifs courants	7	67 468 969	67 690 314
Liquidités et équivalents de liquidités	8	9 186 099	10 894 547
		<u>206 188 155</u>	<u>231 014 017</u>
<u>Total des actifs courants</u>			
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>807 733 731</u>	<u>844 574 947</u>

BILAN
Arrête au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> 2021	<u>31-déc</u> 2020
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		343 624 940	343 624 940
Réserve légale		588 801	588 801
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		151 619 117	151 619 117
Résultats reportés		- 62 917 207	- 82 281 793
Amortissements différés		-285 768 020	-285 768 020
Pertes non reportables		-12 977 853	-12 977 853
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		135 979 012	116 614 426
Résultat net de la période		31 509 188	19 364 586
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	9	167 488 200	135 979 012
<u>Passifs</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	10	331 842 969	350 790 240
Crédits bail	11	2 486 081	2 461 930
Comptes courants actionnaires	12	52 277 356	52 277 356
Provisions pour risques et charges	13	7 929 806	5 064 945
<u>Total des passifs non courants</u>		394 536 212	410 594 471
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	40 994 249	52 481 060
Autres passifs courants	15	117 685 304	163 195 027
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	87 029 766	82 325 377
<u>Total des passifs courants</u>		245 709 319	298 001 464
Total des passifs		640 245 531	708 595 935
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		807 733 731	844 574 947

ETAT DE RESULTAT
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>NOTE</u>	<u>31-déc</u> <u>2021</u>	<u>31-déc</u> <u>2020</u>
<u>Produits d'exploitation</u>			
Revenus	18	325 968 814	252 976 021
Production immobilisée		15 090 380	14 506 083
Total produits d'exploitation		<u>341 059194</u>	<u>267 482104</u>
<u>Charges d'exploitation</u>			
Variation des stocks de produits finis et des encours		7 865 742	-9 375 191
Achats d'approvisionnements consommés	19	150 060 866	122 327 777
Charges de personnel	20	37 775 840	32 090 674
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	47 315 674	41 114 407
Autres charges d'exploitation	22	26 834 392	21 726 441
Total des charges d'exploitation		<u>269 852 514</u>	<u>207 884 108</u>
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>71 206 680</u>	<u>59 597 996</u>
Charges financières nettes	23	-43 873 828	-57 004 412
Produits des placements	24	137 916	710 155
Autres gains ordinaires	25	4 980 680	20 080 496
Autres pertes ordinaires	26	-186 984	-3 430 536
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		<u>32 264 464</u>	<u>19 953 699</u>
Impôt sur les sociétés		-755 276	-589 113
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>31 509 188</u>	<u>19 364 586</u>

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>31-déc</u>	<u>31-déc</u>
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	352 626 207	273 907 419
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnel	-286 955 456	-237 616 184
Intérêts payés	-7 694 356	-16 940 134
Impôts et taxes payés	-63 113	-60 897
Autres flux	-1 153 608	-
Encaissement des produits de placement	252 478	583 674
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	57 012 152	19 873 878
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-6 172 831	-4 809 589
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	330 564	-
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	-337 372	-1 084 305
Flux de Trésorerie affectés aux activités d'investissement	-6 179 639	-5 893 894
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	-	137 553 484
Encaissements provenant des emprunts bancaires	16 788 523	427 530 768
Intérêts payés sur remboursement Emprunt	-34 976 798	-66 941 302
Remboursements des emprunts bancaires	-37 424 203	-453 256 451
Remboursements des crédits Leasing	-2 190 025	-2 215 478
Remboursement /encaissement des crédits de gestion (net)	4 552 914	-
Flux de trésorerie affectés aux / provenant des activités de financement	-53 249 589	42 671 021
Variation de Trésorerie	-2 417 076	56 651 005
<i>Trésorerie en début d'exercice</i>	-3 748 455	-60 399 460
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	-6 165 531	-3 748 455

Notes aux états financiers

I. Présentation de la société

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission de la société Les Grandes Carrières du Nord («GCN») en deux sociétés: Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N°41895 BEN AROUS/41020 devenue après refonte N°48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :

En DT	
Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	(7.395.875)
Total apport net	110.628.081

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants actionnaires rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la Société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la Société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

L'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2019 de la société Carthage Cement a décidé d'augmenter le capital social de 223.774.773 DT par l'émission de 22.377.477 nouvelles actions de valeur nominale de 1 DT chacune avec une prime d'émission de 0,2 DT par actions. Cette augmentation n'a été souscrite qu'à hauteur de 77% du montant décidé soit la souscription de 171.490.527 actions nouvelles, ce qui aboutit à une augmentation du capital social de 171.490.527 DT et une prime d'émission de 34.298.105 DT, réalisée à hauteur de 68.235.149 DT par compensation de créances (Conversion de comptes courants actionnaires BINA CORP) et 137.553.484 en numéraire.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n°2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99 % dans la filiale « Les Carrelages de Berbères » (société en veilleuse). Les titres de participation de la filiale « Les Carrelages de Berbères » sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement (voir note Actifs-3)

II. Evènements significatifs

II.1. Affaire de surfacturation

La société a constaté courant l'exercice 2020 l'impact de l'affaire de surfacturation du coût de la cimenterie au niveau des états financiers arrêtés au 31/12/2020.

En effet, la cour d'appel a émis un jugement en date du 15 novembre 2019 condamnant solidairement les représentants légaux des constructeurs de la cimenterie (FLsmidth, PROKON, EKON) ainsi que les actionnaires fondateurs et membres du conseil d'administration Lazhar STA et Belahassen Trabelsi et deux intermédiaires (représentants de la société FLsmidth en Tunisie) à la restitution de la somme de 30 millions d'Euros à Carthage Cement au titre d'une affaire de surfacturation du coût de construction de la cimenterie. Carthage Cement a porté cette affaire en cassation et a réclamé, en plus du montant en principal, les pénalités de retard indûment payés, les pénalités de retard ainsi que les dommages subis par la société dus à cette surfacturation. Sur

ordonnance par requête et à la demande de la société, un expert judiciaire a été désigné par le tribunal de première instance pour estimer tous les montants précédemment cités. A la date de présente publication de ces états financiers, la cour de cassation n'a pas encore rendu son jugement.

Par ailleurs, l'un des condamnés s'est opposé et un autre condamné s'est pourvu en cassation. Le reste des condamnés étant en état de fuite ne se sont pas manifestés.

Le 17 avril 2020, Carthage Cement a reçu deux virements de la part de FLsmidth pour un montant total de 2 millions d'euros. Cet évènement, en sus du courrier du 4 mars 2020 de reconnaissance des faits, sont considérés par le management comme un signe de reconnaissance de la part de FLsmidth de son implication.

Sur la base de ces éléments, le management estime que le montant de 30 millions d'euros constitue à ce stade le montant minimum dont la probabilité qu'il soit acquis par la société est assez élevée. Par ailleurs, la société dispose déjà dans ses comptes des dettes courantes envers les parties condamnées qui permettent de couvrir en partie le montant de 30 millions d'euros. Carthage Cement détient aussi une dette en compte courant actionnaire envers Mr Lazhar STA pour un montant de 52.277.356 DT à fin novembre 2019. Ainsi, le management a procédé à la comptabilisation des impacts comptables de ce jugement au niveau des états financiers et il a aussi arrêté le décompte des intérêts sur le compte courant de Mr Lazhar STA. Courant 2022, Carthage Cement a aussi engagé un processus d'arbitrage international et ce en parallèle avec l'action en justice devant la cour de cassation.

Du fait que le montant de surfacturation a impacté le coût initial de la construction, le management a procédé donc à la soustraction de ce montant de 30 millions d'euros (en retenant son équivalent en DT en cours historique conformément aux termes du jugement) de la valeur brute des immobilisations concernées. Le gain au titre des amortissements antérieures à 2020 (correspondant aux amortissements excédentaires relative au montant surfacturé) a été constaté parmi les autres gains de l'exercice 2020 et ce conformément aux normes comptables Tunisiennes.

Le tableau suivant présente un récapitulatif de l'impact comptable de cette opération :

Désignation	En DT
Bilan :	
▪ Construction Cimenterie	(31 084 965)
▪ Installations Techniques Cimenterie	(31 516 514)
▪ Amortissements constructions Cimenterie	6 562 381
▪ Amortissements Installations techniques Cimenterie	9 980 229
▪ Produits à recevoir*	40 920 987
▪ Dettes envers les constructeurs de la cimenterie*	15 375 460
▪ Virement reçu de FLsmidth (Trésorerie)	6 305 032
Etat de résultat :	
▪ Gains Ordinaires	16 542 610

(*) : Cette dette correspond à un montant restant du envers les constructeurs de la cimenterie et qui a fait l'objet d'une décision de gel de la part des juges dans le cadre des procédures liées à l'affaire de surfacturation. En application du principe de prééminence du fond sur la forme, le management a procédé à une présentation de ces dettes en net des produits à recevoir constatés au titre de cette affaire.

Il est à rappeler aussi qu'un montant de 8,2 MDT est déjà constaté en actif (depuis 2016), annulant l'impact du mémorandum d'entente du 29 janvier 2014 («Memorandum of Understanding »- MoU), lequel MoU n'ayant pas été régularisé par un avenant entre les parties ce qui n'est pas conforme aux dispositions contractuelles.

II.2. Affaire intentée contre NLS suite à l'expiration du contrat d'exploitation de la cimenterie

Un différend oppose actuellement Carthage Cement à la société NLS (qui était en charge de l'exploitation et la maintenance de la cimenterie et qui est aussi une partie liée de FLS Smith). Carthage Cement réclame la prise en charge par NLS des frais liés à la maintenance qui aurait dû être réalisée par cette dernière avant le transfert de la cimenterie ainsi que d'autres frais et charges qui devraient être supportées par NLS et ce conformément aux termes du contrat liant les deux parties.

La société Carthage Cement réclame un montant de 12.6 MDT correspondant principalement aux frais de maintenance de la cimenterie (susmentionnés) déterminés sur la base d'une inspection technique réalisée par un bureau d'étude externe sur l'état de la cimenterie transférée par NLS à Carthage Cement.

Le management a procédé à la constatation d'un gain de 2,8 MDT correspondant au montant des dettes de NLS dans les comptes de la société. Le management considère que ce montant est le gain minimum qui sera réalisé par Carthage Cement en attendant le dénouement du différend opposant les deux parties.

II.3. Affaire sur des commissions illégales

Lors des investigations effectuées au titre de l'affaire de surfacturation citée plus haut, il a été évoqué l'existence d'un soupçon d'une commission illégale se rapportant au contrat d'exploitation de la cimenterie.

A cet effet, la société Carthage Cement a déposé une plainte pénale devant le tribunal de première instance en date du 06 juillet 2017 demandant l'autorisation d'ouvrir une enquête judiciaire concernant ce soupçon. Le procureur de la république a ordonné le 12 mars 2020 l'ouverture d'une enquête auprès du juge d'instruction du pôle financier. Cette enquête est toujours en cours à la date de publication des présents états financiers.

Les procédures liées aux trois affaires susmentionnées dans les paragraphes II.1, II.2 et II.3 sont toujours en cours à la date de publication des présents états financiers.

L'impact final des sur les états financiers de ces affaires ne peut être estimé de manière définitive que lorsque les procédures judiciaires sont finalisées.

II.4. Situation financière de la société et performance au 31 décembre 2021

La société Carthage Cement a accumulé des pertes reportées de 362 millions de dinars au 31 décembre 2021. Ces pertes sont essentiellement dues aux éléments suivants :

- Retard dans l'entrée en production de la cimenterie : la société Carthage Cement a commencé le règlement des échéances en principal des crédits d'investissement avant l'entrée en production de la cimenterie.
- Un surcoût enregistré par rapport au coût de l'investissement initial prévu pour la cimenterie ayant entraîné le recours à des crédits supplémentaires à court terme ainsi que des concours bancaires pour boucler le schéma de financement ainsi qu'un coût élevé de la sous-traitance de la production de ciment (voir note II).
- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années ainsi que la surcapacité de production de ciment en Tunisie ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Pour faire face à cette situation difficile, la société a entrepris depuis 2019 les actions suivantes :

- Une restructuration financière ayant abouti à :
 - ✓ une opération d'augmentation du capital de 171 MDT (en plus d'une prime d'émission de 35 MDT). Cette augmentation du capital a été rémunérée par apport en cash et par la conversion de certaines dettes .
 - ✓ une restructuration des emprunts bancaires avec le pool bancaire (une période de grâce de 18 mois a été accordée, baisse du taux d'intérêt à TMM +1,5%);
- Une restructuration opérationnelle par un plan de départ volontaire ayant contribué à la réduction de l'effectif de la société ;
- Rupture du contrat NLS et la reprise de la production du Clinker par les moyens de la société ce qui a donné lieu à d'importantes économies de coûts ;

Par ailleurs et sur la base de ces actions, le management de la société a établi un business plan pour la période 2022-2026 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements.

Malgré les impacts négatifs du COVID-19, la société a pu réaliser une très bonne performance en 2021 en réalisant un excédent brut d'exploitation de 118 MDT en 2021 et un résultat net positif de 31,5 millions de dinars (VS 19 millions de dinars en 2020) . Cette performance est expliquée par l'effet combiné des éléments suivants :

- Hausse considérable des revenus en 2021 comparé à 2020 ayant enregistré une hausse significative de 29% ;
- Baisse des charges financières nettes de 13 MDT entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021.

Ainsi et en tenant compte de la performance financière réalisée en 2020 et 2021 et du plan de restructuration, la société a pu surmonter les difficultés d'exploitation et de trésorerie qu'elle a connues durant les années précédentes.

III. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes (« NCT ») telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.

IV. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes.

La société « Carthage Cement SA » détient 49% du capital de la société « MANDUCEM ». En vertu de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, la société « Carthage Cement SA » répond à la définition de société mère et devrait, de ce fait, établir des états financiers consolidés conformément aux dispositions de l'article 471 du même code.

Toutefois et étant donné que cette dernière est une société nouvellement créée et n'ayant pas enregistré de transactions significatives en 2021, elle n'a pas encore produit d'états financiers.

Ainsi Carthage Cement, n'a pas pu établir des états financiers consolidés pour l'exercice 2021. Toutefois, au vu du caractère non significatif de cette nouvelle entité, cette situation n'impacte pas les états financiers de Carthage Cement.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

IV.1. Unité monétaire

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

IV.2. Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de

façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Les immobilisations corporelles produites en interne (production immobilisée) sont capitalisées selon les coûts directs engagés (frais de personnel, dotation aux amortissements des équipements de production et consommables) ainsi qu'une allocation des coûts indirects de production.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière	50 ans
Constructions (y compris constructions cimenterie)	20 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et Outillage industriel	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

Courant l'exercice 2020, la société Carthage Cement a procédé au reclassement des pièces de rechange spécifiques parmi les immobilisations corporelles.

Les pièces de rechange spécifiques non encore consommées sont présentées parmi les immobilisations corporelles comptabilisées en immobilisations corporelles en cours.

Les pièces de rechange spécifiques sont amorties sur la base de la durée de vie de chaque pièce.

IV.3. Contrats de location financement

Les contrats de location sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence d'une certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

IV.4. Les charges à répartir

Les charges à répartir sont relatives aux gratifications de fin service accordés au personnel de la société dans le cadre du plan de restructuration consistant en un plan de départ volontaire. Ils sont résorbés sur une durée de trois ans à partir de leur engagement.

IV.5. Les stocks

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice. Il est à noter que vu la spécificité de certains produits, la société fait appel à un expert technique (géologue) pour l'inventaire de certains éléments des stocks (agrégats et clinker). L'inventaire physique de ces stocks font appel à des techniques d'estimation et des paramètres qui sont fournis par les experts techniques.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange non spécifiques sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi-finis sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

IV.6. Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

IV.7. Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

IV.8. Provisions pour risques et charges

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculé selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

IV.9. Liquidité et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dans la maturité est inférieure à trois mois).

IV.10. Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

IV.11. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

V. Contrôles fiscaux en cours

VI-1. Contrôle fiscal 2008-2010

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 04 décembre 2014. Ce jugement a été interjeté en appel par la société. En date du 12/11/2016, Le tribunal d'Appel a confirmé de nouveau la taxation d'office en faveur de l'Administration fiscale. Une notification a été adressée à Carthage Cement le 30/03/2018. Ce jugement a été interjeté en cassation par la société. La cour de cassation n'a pas encore rendu son jugement à la date de publication des présents états financiers.

VI-2 Contrôle fiscal GCN

La société Les Grandes Carrières du Nord, scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade (devenue BINA TRADE) a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2010 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est

soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 aux sociétés Carthage Cement et BINA TRADE, et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. Carthage Cement a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, Carthage Cement a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 05 mars 2015. La Société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres.

Dans le cadre de la préparation d'un jugement préparatoire, le président de la cour d'appel a demandé à l'administration fiscale au cours de l'audience du 15 juin 2016 de recalculer le montant des impôts et taxes dus par Carthage Cement en appliquant de nouvelles précisions. L'administration fiscale a répondu par lettre écrite en date du 28 décembre 2016 qui fait sortir un montant révisé de 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.

VI-3 Contrôle fiscal 2011-2012

Un troisième contrôle, est notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 Décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société.

En décembre 2017, ce contrôle fiscal a été partiellement par une reconnaissance de dette relative à la retenue à la source, TFP et TCL pour un montant de 89.072 DT dont 48.328 DT en pénalités et la notification d'une Taxation d'Office de 619.552 DT relative au principal des acomptes provisionnels.

Par ailleurs, des reports d'impôts ont été constatés, en matière de TVA et de l'impôt sur les sociétés, respectivement pour 1.589.170 DT et 1.814.618 DT. La société Carthage Cement a saisi le tribunal de première instance en contestation à la taxation. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 26 février 2020. La société a interjeté en appel ce jugement.

Une provision de 2.770.873 DT a été constatée dans les états financiers en couverture de ces différents contrôles fiscaux.

A/ ACTIFS

NOTE N°1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent à la clôture de l'exercice 2021 un solde de 1.804.462 DT, contre 1.935.096 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000
Licences	897 505	942 809
Logiciels	741 470	739 670
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles encours	334 335	120 191
Immobilisations incorporelles brutes	4 685 658	4 515 018
Amortissements des immobilisations incorporelles	-2 881 196	-2 579 922
Immobilisations incorporelles nettes	1 804 462	1 935 096

NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent à la clôture de l'exercice 2021 un solde net de 590.760.392 DT, contre 600.146.965 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Terrains	2 965 922	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	4 770 157	4 154 503
Carrière	111 707 060	111 707 060
Constructions	462 145 004	447 531 281
Installations climatiseurs	102 066	102 066
Installations téléphoniques	162 560	162 560
Matériel de transport	1 565 237	1 565 237
Matériel industriel	17 636 801	15 322 893
Matériel informatique	1 813 822	1 544 541
Mobilier & Matériel de bureau	1 498 204	1 244 335
Installations techniques cimenterie	308 436 173	308 232 822
Matériel Ready Mix	62 889	62 889
Matériel acquis en leasing	45 297 900	43 585 524
Pièces de rechanges spécifiques	9 427 113	2 136 703
Immobilisations corporelles en cours	17 000 152	16 727 337
Immobilisations corporelles en cours - PDR Spécifique	11 515 188	6 027 306
Immobilisations corporelles brutes	996 106 248	963 072 979
Amortissements des immobilisations corporelles	-405 345 856	-362 926 014
Immobilisations corporelles nettes	590 760 392	600 146 965

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignations	VALEURS BRUTES					AMORTISSEMENTS				VCN au 31/12/2021
	Solde au 31/12/2020	Acquisitions 2021	Régularisation 2021	Transfert 2021	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Régularisation 2021	Dotation 2021	Solde au 31/12/2021	
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	-	2 700 000	1 485 370	-	135 000	1 620 370	1 079 630
Logiciels	739 670	1 801	-	-	741 470	652 586	-	44 216	696 802	44 668
Licences	942 809	101 672	-	-146 976	897 505	429 618	-	122 058	551 676	345 829
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	-	12 348	12 348	-	-	12 348	-
Immobilisations incorporelles encours	120 191	214 144	-	-	334 335	-	-	-	-	334 335
Total immobilisations incorporelles	4 515 018	317 616	-	-146 976	4 685 658	2 579 922	-	301 274	2 881 196	1 804 462
Terrain	2 965 922	-	-	-	2 965 922	-	-	-	-	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	4 154 503	588 808	-	26 846	4 770 157	2 627 848	-	363 770	2 991 618	1 778 539
Carrière	111 707 060	-	-	-	111 707 060	33 512 118	-	2 234 141	35 746 259	75 960 801
Constructions	447 531 281	72 806	-	14 540 916	462 145 004	162 620 247	-	20 998 836	183 619 082	278 525 921
Installations techniques cimenterie	308 232 822	203 352	-	-	308 436 173	109 739 993	-	15 559 761	125 299 754	183 136 419
Installations climatiseurs	102 066	-	-	-	102 066	102 066	-	-	102 066	-
Installations téléphoniques	162 560	-	-	-	162 560	162 560	-	-	162 560	-
Matériel de transport	1 565 237	-	-	-	1 565 237	1 102 022	-	119 026	1 221 048	344 188
Matériel industriel	15 322 893	2 313 908	-	-	17 636 801	12 961 487	-	422 655	13 384 142	4 252 659
Matériel informatique	1 544 541	269 281	-	-	1 813 822	1 169 991	-	213 833	1 383 825	429 997
Mobilier & Matériel de bureau	1 244 337	253 867	-	-	1 498 204	990 173	-	107 386	1 097 559	400 646
Matériel ready Mix	62 889	-	-	-	62 889	32 090	-	3 144	35 235	27 654
Matériel acquis en leasing	43 585 524	2 546 663	- 834 287	-	45 297 900	37 633 300	- 834 288	2 022 224	38 821 237	6 476 663
Pièces de rechanges spécifiques	2 136 703	-	-	7 290 410	9 427 113	272 118	-	1 209 353	1 481 470	7 945 643
Immobilisations corporelles en cours (A)	22 754 641	21 639 276	-	- 15 878 577	28 515 342	-	-	-	-	28 515 341
Total immobilisations corporelles	963 072 979	27 887 960	- 834 287	5 979 596	996 106 248	362 926 014	- 834 288	43 254 129	405 345 856	590 760 392
Total des immobilisations	967 587 997	28 205 577	- 834 287	5 832 620	1 000 791 906	365 505 936	- 834 288	43 555 403	408 227 051	592 564 854

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'analysent comme suit au 31 décembre 2021:

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Titres de participation	669 716	350 883
Prêts au personnel	507 353	535 982
Dépôts et cautionnements versés	4 894 106	4 373 939
Immobilisations financières brutes	6 071 175	5 260 804
Provisions immobilisations financières	-96 217	-96 217
Immobilisations financières nettes	5 974 958	5 164 587

NOTE N°4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2021 à un solde net de 3.005.764 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Charges à répartir	10 181 163	10 117 261
Résorption charges à répartir	-7 175 399	-3 802 979
Solde net des autres actifs non courants	3 005 764	6 314 282

NOTE N°5 : STOCKS

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2021 à un solde net de 95.298.843 DT, contre 103.217.854 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une baisse de 7.919.011 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Pièces de rechanges	23 198 561	20 437 940
Produits finis Agrégats	2 561 337	942 986
Produits semi-finis Agrégats	48 154 773	39 729 106
Stocks Ciments	2 660 113	2 794 471
Matières premières READYMIX	88 592	94 700
Stocks Matière premières cimenterie	1 503 819	4 644 867
Stocks Clinker	15 426 060	33 201 462
Emballages	1 654 094	2 045 127
Stock en transit	724 299	-
Total brut	95 971 648	103 890 659
Moins : Provisions	-672 805	-672 805
Total net	95 298 843	103 217 854

NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2021 à un solde net de 34.234.244 DT, contre 49.211.302 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une baisse de 14.977.058 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Clients Agrégats	19 809 188	21 458 528
Clients Ciments	2 351 537	3 957 166
Clients Ready mix	5 149 890	2 658 390
Clients Douteux	6 170 729	4 734 322
Clients, effets à recevoir	6 923 629	21 137 217
Total brut	40 404 973	53 945 623
Moins : Provisions /Clients	-6 170 729	-4 734 321
Total net	34 234 244	49 211 302

NOTE N°7 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021, à 67.468.969 DT, contre 67.690.314 DT à la clôture de l'exercice 2020 et se détaillant ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Personnel avances et acomptes	-	250
Etat impôts et taxes	13 907 942	13 863 649
BINA Trade (Voir note 27)	1 926 612	1 739 979
Créance sur des parties liées (Voir note 27)	760 069	765 069
Produits à recevoir (*)	49 980 034	50 106 881
Charges constatées d'avance	914 213	1 230 416
Comptes d'attente à régulariser	420 144	420 144
CNSS	-	3 971
Total brut	67 909 014	68 130 359
Moins : provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-440 045	-440 045
Total net	67 468 969	67 690 314

* Ce montant correspond essentiellement au produit à recevoir au titre de l'affaire de surfacturation et les litiges avec les constructeurs de la cimenterie (cf note explicative II-1).

NOTE N°8 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent à la clôture de l'exercice 2021 un total de 9.186.099 DT, contre 10.894.547 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Placements en titres SICAV	2 854 220	2 721 458
Placements en titres	57 920	1 549 243
Banques (a)	5 752 757	3 765 327
Blocage et déblocage	495 829	2 839 210
Caisses	25 373	19 309
Total	9 186 099	10 894 547

(a) Le détail est le suivant :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Banque de Tunisie	524 685	926 237
Banque Tuniso-Koweïtienne	947 097	490 561
Banque de Tunisie et des Emirats	101 432	862 103
Arab Tunisian Bank	440 340	-
Attijari Bank	154 364	263 142
Al Baraka Bank	33 659	17 677
Banque Nationale Agricole	305 785	247 592
Zitouna Bank	6 296	22 381
QNB	9 214	153 631
TSB	34 124	44 186
BH Bank	-	731 217
North Africa International Bank	4 703	5 688
UIB	766	912
Société Tunisienne de Banque	339 946	-
BTL	2 841 153	-
ABC BANK	9 193	-
Total	5 752 757	3 765 327

B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**NOTE N°9 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres avant affectation du résultat totalisent 167.488.200 DT au 31 décembre 2021, contre 135.979.012 DT au 31 décembre 2020. Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Capital social	343 624 940	343 624 940
Réserve légale	588 801	588 801
Prime d'émission	151 619 117	151 619 117
Prime de scission	1 809 234	1 809 234
Résultats reportés	-75 895 060	-95 259 646
Amortissements différés	-285 768 020	-285 768 020
Total capitaux propres avant résultat de la période	135 979 012	116 614 426
Résultat de la période	31 509 188	19 364 586
Total des capitaux propres	167 488 200	135 979 012

La structure du capital se présente au 31 décembre 2021 comme suit :

Liste des actionnaires	Structure du capital	
	Nombre d'action	% de détention
BINA CORP	138 146 608	40,20%
Etat Tunisien	10 819 622	3,15%
Fethi Naifar	11 511 915	3,35%
El Karama Holding	51 026 716	14,85%
Banques	63 315 968	18,43%
Public	68 804 111	20,02%
TOTAL	343 624 940	100,00%

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres

<i>(En millier de dinars)</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime de scission</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserves légales</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Amortissements différés</i>	<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>Total</i>
Soldes au 31 Décembre 2019	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	-87 739 148	-241 977 767	-51 310 751	-89 174 206
Affectation du résultat 2019	-	-	-	-	-7 520 498	-43 790 253	51 310 751	-
Résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2020	-	-	-	-	-	-	19 364 586	19 364 586
Augmentation du capital	171 490 527	-	34 298 105	-	-	-	-	205 788 632
Soldes au 31 Décembre 2020	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	-95 259 646	-285 768 020	19 364 586	135 979 012
Affectation du résultat 2020	-	-	-	-	19 364 586	-	-19 364 586	-
Résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2021	-	-	-	-	-	-	31 509 188	31 509 188
Soldes au 31 Décembre 2021	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	-75 895 060	-285 768 020	31 509 188	167 488 200

NOTE N°10 : EMPRUNTS

TABLEAU DES EMPRUNTS
(Montants exprimés en dinars)

	Solde au 31/12/2020			Mouvement de l'exercice						Solde au 31/12/2021		
	Total en début de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an	Encaissement nouveaux LT et rééchelonnement	Reclassement LT	Remboursement LT	Additions CT/ Rééchelonnement	Reclassement CT	Remboursements CT et rééchelonnement	Total en fin de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an
AMEN BANK	16 991 463	16 156 531	834 932	-	-925 873	-	-	925 873	-617 055	16 374 408	15 230 658	1 143 751
ATB	8 000 000	7 813 953	186 047	-	-744 186	-	-	744 186	-	8 000 000	7 069 767	930 233
ATTIJARI	17 132 425	15 793 088	1 339 338	-	-927 741	-	-	927 741	-1 372 660	15 759 766	14 865 347	894 419
BH	58 420 146	53 367 120	5 053 026	-	-3 218 317	-	-	3 218 317	-4 796 601	53 623 545	50 148 802	3 474 743
BIAT	23 300 000	22 264 444	1 035 556	-	-2 071 111	-	-	2 071 111	-1 035 556	22 264 444	20 193 333	2 071 111
BNA	59 963 789	57 174 776	2 789 013	-	-5 578 027	-	-	5 578 027	-2 324 178	57 639 611	51 596 749	6 042 862
BT	83 076 506	72 875 000	10 201 506	-	-4 134 410	-	-	4 134 410	-6 565 231	76 511 275	68 740 590	7 770 685
BTE	9 336 055	9 336 055	-	-	-254 411	-	-	254 411	-	9 336 055	9 081 644	254 411
BTK	17 759 841	16 849 080	910 761	-	-1 821 522	-	-	1 821 522	-910 761	16 849 080	15 027 557	1 821 522
BTL	22 907 446	21 875 000	1 032 446	-	-2 500 000	-	-	2 500 000	-824 113	22 083 333	19 375 000	2 708 333
STB	53 079 202	50 854 160	2 225 042	-	-5 030 598	-	-	5 030 598	-1 805 826	51 273 377	45 823 563	5 449 814
TSB	16 472 701	6 431 034	10 041 667	16 788 523	-4 242 243	-4 287 356	200 637	4 242 243	-13 085 504	16 089 002	14 689 959	1 399 043
Total des emprunts	386 439 574	350 790 241	35 649 334	16 788 523	-31 448 439	-4 287 356	200 637	31 448 439	-33 337 485	365 803 896	331 842 969	33 960 927

NOTE N°11 : Crédits bail

Le poste « crédits bail » accuse à la clôture de l'exercice 2021 un solde de 4.376.052 DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse de ce poste par maturité se présente comme suit :

<u>Année</u>	<u>Loyer HT</u>	<u>Principal</u>	<u>Intérêts</u>
2022	1 517 216	1 130 358	386 858
2023	1 323 952	1 075 000	248 952
2024	1 182 026	1 078 038	103 988
2025	321 408	303 406	18 002
2026	31 443	29 637	1 806
Total général	4 376 045	3 616 439	759 606
Total à moins d'un an	1 517 216	1 130 358	386 858
Total à plus d'un an	2 858 829	2 486 081	372 748

NOTE N°12 : COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES

Le solde de cette rubrique qui s'élève à la clôture de l'exercice 2021 à 52.277.356 DT, s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA*	23 227 401	23 227 401
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA*	29 049 955	29 049 955
Total	52 277 356	52 277 356

* Le décompte des intérêts sur le compte courant Lazhar Sta a été suspendu à compter du mois de novembre 2019 suite à l'affaire de surfacturation (voir note II-1).

NOTE N°13 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

La rubrique provisions pour risques et charges se détaille comme suit à la clôture de l'exercice 2021:

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1 426 242	1 194 453
Autres provisions pour risques et charges	5 502 303	2 869 231
Passif d'impôt	1 001 261	1 001 261
Total	7 929 806	5 064 945

NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse à la clôture de l'exercice 2021 un solde de 40.994.249 DT, contre 52.481.060 DT au 31 décembre 2020 et s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Fournisseurs d'exploitation	26 826 765	33 295 649
Fournisseurs, effets à payer	13 442 513	18 541 828
Fournisseurs d'immobilisations	630 503	566 386
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	1 483
Autres fournisseurs	-	-17 271
Retenue de garantie	92 985	92 985
Total	40 994 249	52 481 060

NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent, au 31 décembre 2021, un total de 117.685.304 DT, contre 163.195.027 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Clients, avances et acomptes	23 792 348	62 769 544
Etat impôts et taxes	73 745 598	72 669 524
Amende Exploitation carrière	1 057 653	87 769
Rémunérations dues au personnel	1 307 477	1 417 027
Dettes envers les parties liées	42 592	42 592
CNSS	11 169 386	14 106 312
Personnel, charges à payer	3 994 777	8 628 895
Congés à payer	598 072	513 303
Autres passifs courants	1 715 313	2 683 181
Provisions pour risques et charges	106 186	275 820
Compte d'attente	155 902	1 060
Total	117 685 304	163 195 027

NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent à la clôture de l'exercice 2021 un solde de 87.029.766 DT, contre 82.325.377 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	33 960 927	35 649 334
Echéances à moins d'un an sur crédits bail	1 130 358	1 024 513
Intérêts courus	2 519 546	7 412 533
Billets de trésorerie	4 065 277	3 250 000
Crédits de gestion (financement de stock et préfinancement d'export)	25 147 000	18 047 000
Crédits financement devises	4 855 028	2 298 995
Concours bancaires	15 351 630	14 643 002
Total	87 029 766	82 325 377

(*) Les concours bancaires qui totalisent au 31 décembre 2021 un solde de 15 351 630 DT contre 14 643 002 DT au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Banque de Tunisie	1 873 385	1 149 004
Arab Tunisian Bank	1 358	584 710
Banque nationale agricole	4 248 247	5 997 578
BH Bank	4 295 978	-
Société Tunisienne de Banque	3 152 688	3 585 036
Amen Bank	1 491 055	2 293 013
BIAT	2 776	610 041
BTL	286 143	423 620
Total	15 351 630	14 643 002

B/ RESULTAT DE L'EXERCICE

NOTE N°17 : REVENUS

Les revenus enregistrés en 2021 s'élèvent à 325.968.814 DT et s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Ventes des produits de carrière	15 203 532	14 445 718
Ventes de béton prêt à l'emploi	9 625 176	8 802 185
Ventes Clinker à l'export	18 251 714	4 534 080
Ventes ciments	279 764 605	222 410 288
Pompage et transport Béton	2 248 602	2 039 190
Chargements et transports Agrégat	663 010	568 617
Chargements et transports Ciment	212 175	175 943
Total	325 968 814	252 976 021

NOTE N°18 : PRODUCTION IMMOBILISEE

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Travaux piste carrière	674 785	1 987 742
Travaux préparatoires	2 203 819	2 083 981
Aménagements front	9 159 416	5 535 701
Aires de stockage	3 050 977	4 887 820
Production immobilisée Cimenterie	-	5 592
Production immobilisée RM	1 383	5 247
Total	15 090 380	14 506 083

NOTE N°19 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement consommés se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Explosifs	2 363 880	2 042 329
Gasoil et Lubrifiants	4 345 923	3 432 496
Pièces de rechange	12 845 085	14 775 148
Achats de matières premières Ready mix	1 688 352	428 713
Achats de matières consommables cimenterie	54 994 312	45 539 771
Achats emballages	19 521 387	15 430 698
Autres achats	8 477 384	6 769 274
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	44 441 166	40 841 881
Achats non stockés de matières et fournitures	1 294 745	1 016 464
Variation de stocks des pièces de rechange	-3 449 557	-6 974 285
Variation de stocks des matières premières Ready mix	6 109	-3 036
Variation de stock matières premières cimenterie	3 532 080	-971 676
Total	150 060 866	122 327 777

NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Salaires et compléments de salaires	30 452 074	26 033 619
Cotisations sociales	6 362 403	5 327 574
Autres charges sociales	961 363	729 481
Total	37 775 840	32 090 674

NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	301 274	342 451
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	43 254 129	39 444 736
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	3 372 421	2 539 503
Dotations aux provisions pour risques et charges	464 862	-145 860
Dotations aux provisions pour créances douteuses	1 970 416	1 854 719
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	-	200 000
Reprise sur provisions et amortissements	-2 047 428	-3 121 142
Total	47 315 674	41 114 407

NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Loyers et charges locatives	5 113 114	4 728 126
Entretiens et réparations	8 946 266	6 583 054
Assurances	2 258 893	2 111 616
Études, recherches et divers services extérieurs	80 078	117 352
Jetons de présence	91 000	106 500
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>16 489 351</u>	<u>13 646 648</u>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 988 290	1 217 733
Publicités, publications, relations publiques	117 154	76 935
Déplacements, missions et réceptions	690 257	540 300
Dons et subventions	734 310	703 482
Transports	4 695 598	2 998 633
Frais postaux et de télécommunications	208 793	359 426
Services bancaires et assimilés	902 387	1 537 652
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>9 336 789</u>	<u>7 434 161</u>
Impôts et taxes sur rémunérations	665 629	282 212
T.C.L	147 278	143 372
Droits d'enregistrement et de timbres	67 454	98 838
Autres impôts et taxes	159 289	149 628
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>1 039 650</u>	<u>674 050</u>
Transfert de charges (autres charges)	-31 398	-28 418
Total des autres charges d'exploitation	26 834 392	21 726 441

NOTE N°23 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Intérêts sur emprunts	32 901 557	33 714 849
Intérêts sur leasing	492 212	177 799
Agios débiteurs	1 490 979	3 143 344
Frais d'escomptes	8 670 483	10 094 227
Pertes de change	-375 947	23 365
Pénalités de retards	694 544	9 850 828
Total	43 873 828	57 004 412

NOTE N°24 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Gains nets sur cession de valeurs mobilières	85 421	148 320
Produits sur les placements	8 677	49 243
Produits financiers	43 818	512 592
Total	137 916	710 155

NOTE N°25 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Remboursement Assurance	118 598	448 009
Vente conteneurs et palettes	15 175	19 266
Autres gains ordinaires *	4 675 033	19 603 683
Vente déchets ciment	171 874	9 538
Total	4 980 680	20 080 496

**Les autres gains ordinaires correspondent principalement à l'annulation des pénalités sur les dettes fiscales suite à l'amnistie fiscale décrétée par la loi de finance 2022.*

NOTE N°26 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Pénalités de retard sur non-recouvrement des dettes fiscales et sociales	-166 023	-3 091 384
Autres (pertes ordinaires)	-20 961	-339 152
Total	-186 984	-3 430 536

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable. Les transactions et conventions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- COMPTES COURANTS Actionnaires

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA CORP » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants actionnaires ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Un avenant à la convention du 17 novembre 2008 a été conclu le 16 février 2009, dans lequel Monsieur Lazhar STA consent à Carthage Cement qui l'accepte un crédit sous forme de compte courant actionnaires d'un montant de 33.159.970 DT.

Un deuxième avenant à la convention de compte courant actionnaire Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants actionnaires de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA. Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants actionnaires sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants actionnaires ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Les intérêts ainsi calculés et non servis seront capitalisés et procurent aux même des intérêts.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant actionnaire de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Courant 2020, le montant du compte courant actionnaire de BINA CORP a été converti en capital.

De même il y a eu la suspension des intérêts sur le compte courant associé Lazhar STA (Cf note explicative II-1).

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2021 un solde de 52.277.356 DT et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	31/12/2021
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 402
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	29 049 954
Total	<u>52 277 356</u>

2- BINA TRADE

La société Carthage Cement a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part à mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, Carthage Cement a arrêté la vente d'agrégats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par la société.

Par ailleurs, la société BINA Trade a facturé en 2021 à Carthage Cement des frais de transport de matières pour un montant de 1.126.097 DT et des refacturations de gasoil pour un montant de 87.719 DT (hors taxes). Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 202.724 DT au 31 décembre 2021.

L'encours net des créances détenues par Carthage Cement sur la société BINA TRADE s'élève au 31 décembre 2021 à 20.568.944 DT (y compris les effets escomptés et non échus).

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Traites impayées	16 777 390	16 777 390
Factures impayées	931 830	931 830
Autres créances	1 926 610	1 739 979
Effets en coffre	1 135 836	1 135 836
Total des créances BINA TRADE	20 771 668	20 585 035
Solde fournisseur BINA TRADE	-202 724	-154 355
Solde BINA TRADE net	20 568 944	20 430 680

3- Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)

- En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2021 s'élève à un montant hors taxes de 684.300 DT.
- Au cours de l'exercice 2021, la «STE SONOTRAV», dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant en HT de 21.857 DT. Le solde client de la société «SONOTRAV» est nul DT au 31 décembre 2021.

4- Autres parties liées

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

<u>Autres actifs courants</u>	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
BINA Holding	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	131 487	141 481
Jugartha Manutention	3 900	3 900
Total actifs	760 075	770 069
<u>Autres passifs courants</u>		
JUGURTHA STUDIES (b)	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846
MAGHREB CARRELAGE (c)	5 768	5 768
GRANDE IMMOBILIERE DU NORD (d)	14 209	14 209
Total passifs	42 592	42 592

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

- (a) La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2021 s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance envers « Les Carrelages de Berberes » qui s'élève à 131.481 DT au 31 décembre 2021.
- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 mai 2010, avec la société «JUGURTHA STUDIES» une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de 44.000 DT.

Aucune facturation n'a été effectuée en 2021. Le solde de la dette envers Jugurtha Studies s'élève à 12.769 DT au 31 décembre 2021.

- (c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m², payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012.
- (d) Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES s'élève à 5.768 DT au 31 décembre 2021.
- (e) La société Carthage Cement a signé le 1er janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel est fixé à 147 DT par mètre carré. Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD s'élève à 14.209 DT au 31 décembre 2021.
- (f) Au 31 décembre 2021, le solde client de la société « MANDUCEM » s'élève à 218.413 DT et correspond à une opération de vente de clinker pour le même montant.

NOTE N°28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Types d'engagements	Montant
1/ Engagement données	
a) Garanties personnelles	
*Autres Garanties	261 960
b) Garanties réelles	
* Hypothèques	790 443 346
*Nantissement	720 700 634
c) Effets escomptés et non échus et Factoring	31 117 485
d) Impayés Commerciaux non débités	55 337
TOTAL	1 542 578 762
2/ Engagements reçus	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements en TN	11 550 000
TOTAL	11 510 000

NOTE N°29 : Solde intermédiaire de gestion

Ci-après, les soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2021 :

PRODUITS	31/12/2021	31/12/2020	CHARGES	31/12/2021	31/12/2020	SOLDES	31/12/2021	31/12/2020
Revenus	325 968 814	252 976 021						
Production immobilisée	15 090 380	14 506 083						
Variation des stocks de produits finis et des encours	-7 865 742	9 375 191						
Total	333 193 452	276 857 295	Achats consommés	150 060 866	122 327 777	Marge sur coût matière	183 132 586	154 529 518
Marge sur coût matière	183 132 586	154 529 518	Autres charges externes	25 794 742	21 052 391	Valeur ajoutée	157 337 844	133 477 127
Valeur ajoutée	157 337 844	133 477 127	Impôts et taxes	1 039 650	674 050			
			Charges de personnel	37 775 840	32 090 674			
				38 815 490	32 764 724	Excédent brut d'exploitation	118 522 354	100 712 403
Excédent brut d'exploitation	118 522 354	100 712 403	Autres charges ordinaires	186 984	3 430 536			
Autres produits ordinaires	4 980 680	20 080 496	Charges financières	43 873 828	57 004 412			
Produits financiers	137 916	710 155	Dotations aux amortissements et aux provisions	47 315 674	41 114 407			
			Impôts sur les sociétés	755 276	589 113			
Total	123 640 950	121 503 054	Total	92 131 762	102 138 468	Résultat des activités ordinaires	31 509 188	19 364 586

Tunis le 02 juin 2022

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement Les jardins du Lac
1053 Tunis

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société CARTHAGE CEMENT SA («CARTHAGE CEMENT» ou «société»), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 167.488.200 DT, y compris le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 31.509.188 DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société CARTHAGE CEMENT au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

1- Comme indiqué dans la note 27 aux états financiers relative aux parties liées, le solde net de la créance sur « BINA TRADE » (partie liée) a atteint un montant de 20.568.944 DT au 31 décembre 2021 (y compris les effets escomptés et non échus). L'encours de la créance BINA TRADE est resté quasiment au même niveau depuis plusieurs exercices et l'historique de la créance montre des retards importants par rapport aux délais de règlement contractuels ainsi que des cas fréquents d'impayés.

Par ailleurs, CARTHAGE CEMENT détient une créance sur la société « Maghreb Transport » (partie liée) de 579.833 DT et qui demeure non remboursée depuis l'exercice 2008.

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée par le management au titre de ces créances, s'élevant à un montant total de 21.148.777 DT au 31 décembre 2021. En effet, le management estime que les chances de recouvrement de ces créances ne sont pas totalement compromises notamment en tenant compte de la lettre de confort qui a été fournie par BINA Holding à CARTHAGE CEMENT en couverture du risque de recouvrement de la créance détenue par BINA TRADE

Au vu de l'historique de ces créances et des autres informations collectées durant notre audit, nous estimons que ces créances devraient être dépréciées.

2- Ainsi qu'il en est fait mention dans la note V aux états financiers, CARTHAGE CEMENT a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux, se détaillant comme suit :

- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010 ayant donné lieu principalement à une taxation de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. À la suite d'un arrangement partiel conclu avec

l'administration fiscale en juillet 2012, la société a signé une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités, qui a été constatée en comptabilité. En août 2012, CARTHAGE CEMENT a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance et en appel en faveur de l'administration fiscale. La société a porté l'affaire devant la cour de cassation et n'a pas constaté l'impact de ces jugements dans ses livres.

- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012 ayant donné lieu à une taxation de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités. Un arrangement partiel a été conclu en décembre 2017 et a été constaté en comptabilité. La société a néanmoins reçu une notification de taxation pour un montant résiduel de 619.552 DT qui a été contesté par la société devant les tribunaux. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 26 février 2020. La société a interjeté en appel ce jugement.
- Un contrôle fiscal couvrant les impôts et taxes de la société «Les Grandes Carrières du Nord» (scindée en octobre 2008 en deux sociétés : CARTHAGE CEMENT SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade) couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 à CARTHAGE CEMENT ayant pour objet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, CARTHAGE CEMENT a reçu un arrêté de taxation d'office réclamant à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. CARTHAGE CEMENT a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale. La société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres. Il est à noter que dans une correspondance entre l'administration fiscale et la cour d'appel du 28 décembre 2016, le montant de la taxation a été ramené à 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.

La provision constatée en couverture des différents contrôles susmentionnés s'élève au 31 décembre 2021 à 2.770.873 DT. CARTHAGE CEMENT estime qu'elle est en droit de ne constater aucune provision supplémentaire au titre de ces contrôles (ainsi qu'au titre de l'extrapolation des résultats de ces contrôles sur les exercices non prescrits). Au stade actuel des procédures, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le bien-fondé de cette décision.

3- Nous n'avons pas reçu de réponses à toutes nos lettres de circularisation adressées aux banques à l'exception de la Banque de Tunisie et de la BIAT, à la majeure partie des avocats et à tous les fournisseurs. Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos investigations.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des stocks

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2021 pour une valeur brute de 95.971.648 DT provisionnée à hauteur de 672.805 DT.

Ainsi, qu'il est fait mention dans la note IV.5 aux états financiers, les stocks sont valorisés au coût d'acquisition pour les matières premières et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette (si elle est inférieure au coût). Pour l'inventaire physique des produits agrégats et clinker, la société fait appel à un expert géologue.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à assister à l'inventaire physique des stocks, à vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative aux stocks et à apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

b) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant brut de 40.404.973 DT et provisionnées à hauteur de 6.170.729 DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management telles que des informations sur les perspectives et performances futures de créanciers. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

Observations

Nous attirons votre attention sur :

1- La note II .1 aux états financiers qui décrit le litige opposant actuellement la société aux constructeurs de la cimenterie. La cour d'appel a émis un jugement, en date du 15 novembre 2019, condamnant solidairement des représentants légaux des sociétés FLsmidth, PROKON, EKON (constructeurs de la cimenterie) ainsi que les actionnaires fondateurs et membres du conseil d'administration Lazhar STA, Belhassen Trabelsi et deux intermédiaires (représentants de la société FLsmidth en Tunisie) à la restitution de la somme de 30 millions d'Euros à CARTHAGE CEMENT (selon le cours historique) au titre d'une affaire de surfacturation du coût de construction de la cimenterie. CARTHAGE CEMENT a porté cette affaire en cassation et a réclamé, en plus du montant en principal, les pénalités de retard indûment payés, des pénalités de retard ainsi que les dommages subis par la société dus à cette surfacturation. Par ailleurs, et compte tenu de l'avancement des procédures liées à cette affaire et de la reconnaissance faite par l'une des parties condamnées des faits reprochés, la société a procédé à la comptabilisation en 2020 de l'impact de ce jugement dans ses comptes ce qui a donné lieu à un gain de 16.542.610 DT constaté dans les états financiers arrêtés au 31/12/2020. La société a procédé aussi à la suspension de la constatation des intérêts sur le compte courant Lazhar STA. En 2022, la société a entamé aussi un processus d'arbitrage international pour cette affaire.

2- La note II-2 aux états financiers qui décrit le différend qui oppose actuellement CARTHAGE CEMENT à la société NLS (qui était en charge de l'exploitation et la maintenance de la cimenterie). CARTHAGE CEMENT réclame un montant de 12.6 MDT relatif principalement à la prise en charge par NLS des frais liés à la maintenance qui aurait dû être réalisée par cette dernière avant le transfert de la cimenterie et ce conformément aux termes du contrat liant les deux parties. A cet effet, la société a procédé en 2020 à la comptabilisation d'un gain de 2.816.071 DT correspondant au montant des dettes dues par CARTHAGE CEMENT envers NLS.

3- La note II-3 aux états financiers qui décrit l'affaire en justice qui a été intentée par la société CARTHAGE CEMENT en 2020 et se rapportant à un soupçon de commission illégale dans le cadre du contrat d'exploitation de la cimenterie par la société NLS.

Les procédures liées aux trois affaires susmentionnées sont toujours en cours à la date du présent rapport, leur impact définitif sur les états financiers ne peut pas ainsi être déterminé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales

Les états financiers de la société, arrêtés au 31 décembre 2021, font apparaître des fonds propres inférieurs à la moitié du capital social. Cette situation est due aux difficultés financières et opérationnelles qu'a connues la société depuis son entrée en exploitation et qui est décrite dans la note aux II.4 aux états financiers.

Compte tenu de cette situation et conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, le Conseil d'Administration du 10 mai 2022 a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 23 juin 2022 afin de se prononcer sur la continuité d'exploitation de la société.

Il est à rappeler que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mars 2021 a décidé, après avoir constaté la situation des capitaux propres au 31 décembre 2020, et sur la base du plan de restructuration de la société qui est décrit dans la note II.4, la poursuite de l'activité de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F**

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Ahmed SAHNOUN

Mohamed HZAMI

Tunis le 02 juin 2022

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement Les jardins du Lac
1053 Tunis

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

1- Au cours de l'exercice 2021, la «STE SONOTRAV», dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant en HT de 21.857 DT. Le solde client de la société «SONOTRAV» est nul au 31 décembre 2021.

Dans le cadre de l'opération de restructuration entamée en 2020 et autorisée par le conseil d'administration réuni le 03 janvier 2020, la société a conclu en 2021, un nouveau crédit à long terme auprès de la TSB BANK portant sur le rééchelonnement des anciens crédits pour un montant de 16,7 MDT. Cet emprunt est remboursable sur 12 ans au taux d'intérêt de TMM+1,5%.

- 2- Au 31 décembre 2021, le solde client de la société « MANDUCEM » s'élève à 218.413 DT et correspond à une opération de vente de clinker pour le même montant.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2021 :

- 1- La société a conclu courant 2020 avec les banques des accords de consolidation et de rééchelonnement des dettes à moyen et long terme pour un montant global de 346.690.096 DT moyennant une période de grâce de 18 mois et un taux d'intérêts de TMM+1,5%. Cette transaction a été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 03 janvier 2020. Le détail par banque se présente comme suit :

Banques	Montant en DT
Amen Bank	1 375 246
BTK	18 509 341
Attijari Bank	16 210 000
Arab Tunisian Bank	8 000 000
BH Bank	54 879 617
STB	53 116 048
Banque de Tunisie	79 500 000
BNA	59 963 789
BIAT	23 300 000
BTL	22 500 000
BTE	9 336 055
Total	346 690 096

- 2- La société a conclu courant 2019 un accord de consolidation des dettes bancaires pour un montant de 16.000.000 DT pour le remboursement des échéances impayées pour un montant de 1.650.088 DT.
- 3- Au 31 décembre 2021, les dettes de CARTHAGE CEMENT liées à des contrats de location financement s'élèvent à un montant total de 3.616.439 DT dont 1.130.358 DT à moins d'un an et 2.486.081 DT à plus d'un an.
- 4- Au 31 décembre 2021, le solde des concours bancaires s'élève à 15.351.630 DT.
- 5- Au 31 décembre 2021, le solde des billets de trésorerie, des crédits mobilisables et des crédits de financement en devise conclus par CARTHAGE CEMENT s'élève respectivement à 4 065 277 DT, 25.147.000 DT et 4 855 028 DT.
- 6- CARTHAGE CEMENT a signé, le 17 novembre 2008, avec la société «BINA CORP» et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant de 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces conventions de compte courant ont fait l'objet de plusieurs amendements depuis 2008 et qui sont détaillés dans la note 27 aux états financiers relative aux parties liées.

Suite à la décision de la cour d'appel relative à l'affaire de surfacturation de la cimenterie telle que décrite au niveau de la note II-1 aux états financiers, la société a arrêté depuis octobre 2019 le décompte des intérêts sur le compte courant de Mr Lazhar STA.

Par ailleurs, et dans le ce cadre de l'opération d'augmentation du capital approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire et conformément à la décision du conseil d'administration du 26 mars 2020, le compte courant de BINA CORP y compris les intérêts nets d'impôts ont été convertis dans le capital social à hauteur 51.669.241 DT en nominal et 10.333.848 DT comme prime d'émission.

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent, à la clôture de l'exercice 2021, un solde de 52.277.356 DT et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 402
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	29 049 954
Total	<u>52 277 356</u>

- 7- CARTHAGE CEMENT a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, CARTHAGE CEMENT s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire. BINA TRADE s'engage pour sa part à mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de CARTHAGE CEMENT. Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, CARTHAGE CEMENT a arrêté la vente d'agrégats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par BINA TRADE. L'encours des créances détenues par CARTHAGE CEMENT sur la société BINA TRADE s'élève au 31 décembre 2021 à 20.771.668 DT (y compris les effets escomptés et non échus).
- 8- La société BINA Trade a facturé en 2021 à CARTHAGE CEMENT des frais de transport de matières pour un montant de 1.126.097 DT et des refacturations de gasoil pour un montant de 87.719 DT (hors taxes). Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez CARTHAGE CEMENT s'élève à 202.724 DT au 31 décembre 2021.
- 9- En date du 27 juillet 2012, CARTHAGE CEMENT a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de

471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, CARTHAGE CEMENT paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2021 s'élève à un montant hors taxes de 684.300 DT.

- 10- La société « Les Carrelages de Berbères » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à CARTHAGE CEMENT. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2021 s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT. Par ailleurs, la société CARTHAGE CEMENT détient une créance envers « Les Carrelages de Berbères » qui s'élève à 131.481 DT au 31 décembre 2021.

C- Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration du 1^{er} juillet 2014, a nommé Monsieur Brahim SANAA en qualité du Directeur Général de la société. Le même conseil a fixé ses rémunérations et avantages, comme suit :
 - Un salaire mensuel net de 10.000 DT en sus des primes conventionnelles ;
 - La mise à disposition d'un véhicule de fonction ;
 - La prise en charge de la consommation de carburant avec un plafond de 1.000 DT par mois ;
 - La prise en charge de la consommation mensuelle du téléphone portable.

Le conseil d'administration du 2 juillet 2020, a renouvelé le mandat de Monsieur Brahim SANAA en qualité du Directeur Général de la société pour une durée de trois ans prenant fin le 30 juin 2023 et lui a accordée une augmentation de 3.000 DT dans sa rémunération mensuelle nette.

- L'assemblée générale ordinaire du 24 mars 2021 a fixé les jetons de présence à accorder aux administrateurs au titre de l'exercice 2020 pour 2.000 DT en brut par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8.000 DT et a fixé la rémunération des membres des comités d'audit, stratégique et de rémunération au titre du même exercice à 1.000 DT en net par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8000 DT.

Les obligations et engagements de la société CARTHAGE CEMENT envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit (en DT) :

En DT	Rémunération
<i>Rémunérations et avantages accordés au directeur général</i>	
Rémunérations accordées au directeur général en 2021 (y compris la prime 2020) et les charges patronales	465 825
Provision pour prime de bilan et le 13 ^{ème} à verser en 2022 (y compris les charges patronales)	57 255
Avantages en nature accordés aux directeur général	13 188
<i>Jetons de présence accordés aux administrateurs</i>	66 000
<i>Rémunérations accordées aux membres du comité d'audit</i>	9 000
<i>Rémunérations accordées aux membres des comités de recrutement et stratégiques en brut</i>	16 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 Code des Sociétés Commerciales.

**Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F**

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Ahmed SAHNOUN

Mohamed HZAMI